



AVIS

Avis sur l'ouverture de la démarche d'une première modification du SRADDET

JUIN 2022



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Le CESER le rappelle régulièrement : le SRADDET doit constituer une boussole pour l'action publique. C'est également un document prescriptif. Notre assemblée, en répondant à ses obligations légales de consultation, se réjouit de pouvoir régulièrement exprimer sa position, à chaque étape. Cela a été le cas au moment de l'élaboration du schéma, c'est encore le cas aujourd'hui au moment de sa mise en œuvre.

Cette saisine constitue une étape simple de procédure pour actualiser le schéma.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

AVIS

2022-13



Président du COPIL SRADDET

M. Michel-Louis PROST



SOMMAIRE

Introduction	7
La démarche à engager pour une modification du SRADDET8	
La nature des modifications à instruire.....	8
Le calendrier et la procédure	9
Une mise en œuvre active du schéma actuel.....	9
Les observations du CESER.....	11
Annexes.....	13
Annexe 1 Lettre de saisine.....	13
Contributeurs.....	14
Déclaration des groupes.....	15
Résultats des votes.....	19
Contacts.....	26



Introduction

En application de l'article L 4251-5 du Code général des collectivités territoriales, le CESER est obligatoirement consulté à toutes les étapes d'évolution du SRADDET.

Depuis l'adoption de ce schéma par le Conseil régional le 19 décembre 2019 et son approbation par le préfet de Région le 10 avril 2020, le CESER a ainsi été consulté une première fois en décembre 2021. Cette consultation portait sur un bilan de mise en œuvre actant du maintien en vigueur du SRADDET tel qu'adopté et annonçant une modification du document, notamment pour intégrer les évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis début 2020. Le CESER avait alors partagé la proposition de l'Exécutif d'attendre une clarification d'éléments d'information manquants notamment en matière foncière avant d'engager cette modification.

La présente sollicitation du CESER porte sur les modalités d'instruction et le périmètre de cette modification du SRADDET, ainsi que sur les actions de mise en œuvre du schéma actuel en attendant que survienne cette nouvelle étape. De nouvelles évolutions réglementaires et législatives pouvant survenir plus tard, il s'agit là d'une première modification qui pourrait être suivie par d'autres.



La démarche à engager pour une modification du SRADDET

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets introduit une formule d'adaptation rapide du contenu du SRADDET, dans un calendrier prévisionnel et avec des modalités de concertation.

La nature des modifications à instruire

Il est proposé de retenir deux types de modifications :

- Des modifications résultant de décisions de l'Etat. Il s'agit d'intégrer des obligations législatives et réglementaires nouvelles, qu'elles entraînent ou non des impacts sur l'économie générale du schéma adopté en 2019. Il s'agit aussi de procéder à un toilettage du texte -sans remettre en cause son économie générale- au regard de l'évolution du droit et pour corriger certaines erreurs matérielles manifestes.
- Des ajustements initiés par la Région pour prendre en compte des évolutions de contexte, tels que des politiques régionales ou des schémas régionaux sectoriels, sans remise en cause de l'économie générale du SRADDET.

Si le document soumis au CESER n'apporte pas de précision sur les évolutions de contexte à prendre en compte, il énonce plusieurs thématiques faisant l'objet d'évolutions du cadre légal et réglementaire :

- Gestion foncière et lutte contre l'artificialisation des sols. La conférence régionale des SCOT doit proposer à la Région d'ici octobre 2022 une méthode pour réduire la consommation d'espace de moitié dans la décennie à venir par rapport à la décennie passée ; l'adaptation du SRADDET étant encadrée par des délais légaux d'ici février 2024.
- Développement et localisation des constructions logistiques.
- Stratégie régionale pour les aéroports ouverts à la circulation aérienne publique. 37 aéroports sur 69 sont concernés.
- Prévention et gestion des déchets.

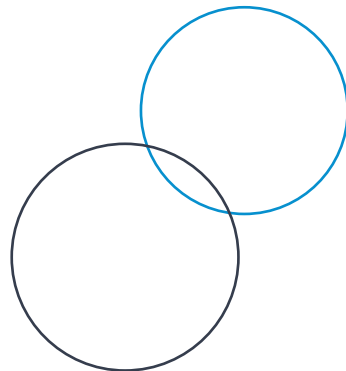
Le calendrier et la procédure

Il est prévu des séquences de travail en 2022 et 2023 pour construire les propositions de modification

L'Etat prévoit que d'autres sujets tels que le développement des énergies renouvelables doivent faire l'objet de décrets « après le 1^{er} janvier 2023 au mieux », et l'Exécutif annonce dès lors que « la première modification du SRADDET ne pourra donc pas traiter efficacement de ce sujet ».

Une mise en œuvre active du schéma actuel

En attendant l'entrée en vigueur de la première modification du schéma, c'est le document voté fin 2019 qui s'applique, avec une mise en œuvre « vivante » précisée dans le rapport : accompagnement sur les documents d'urbanisme infra-régionaux ; animation et appropriation de sujets stratégiques tels que le foncier ; ingénierie territoriale ; suivi et évaluation.







Les observations du CESER

Le CESER renouvelle son attachement au SRADDET, à considérer comme une boussole pour l'action publique et dont les éléments prescriptifs sont importants.

Il prend acte de la nécessité d'élaborer une mise à jour intégrant le cadre légal.

Il apprécie que des ajustements soient prévus pour prendre en compte les évolutions de contexte, en réitérant son attente de cohérence, notamment en matière de gestion raisonnée du foncier. Elle sera particulièrement utile avec :

- Les schémas régionaux de développement économique ou d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.
- La stratégie régionale de relocalisation des activités économiques

En matière d'action foncière, Il souhaite en particulier que l'anticipation et la cohérence soient à l'œuvre pour préparer l'avenir des générations futures. Il forme le vœu que la conférence régionale des SCOT produise des propositions hiérarchisées et de qualité en ce domaine. Il souhaite cependant apporter une précision. En effet, il avait relevé l'annonce en décembre 2021 que la démarche de modification du SRADDET se trouvait différée en raison de l'attente de parution de deux décrets d'application devant éclairer la mise en œuvre du principe d'artificialisation nette. Ces décrets ont été publiés le 29 avril 2022.

Le CESER apprécie la volonté de l'Etat et de la Région de faire vivre le SRADDET, en apportant souplesse et capacité d'adaptation. Il est sensible au fait d'être associé année après année à son avancement.

Il souhaite vivement que toutes les collectivités territoriales considèrent réellement ce schéma régional comme leur document de référence, comme la boussole qui ne semble pas encore avoir rassemblé les élus. Le CESER appelle ces derniers à faire fructifier la riche matière de ce schéma au sein d'une instance de concertation dont ils devraient s'emparer : la conférence territoriale de l'action publique.

Annexe 1

Lettre de saisine

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI
Président
Conseil économique, social et
environnemental régional
8 rue Montrochet
CS 90051
69285 LYON CEDEX 02

Nos réf. : DARES22

Le Conseil régional, le **16 JUIN 2022**

Monsieur le Président,

En référence aux articles L.4241-1 et L.4241-2 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur, par la présente, de procéder à la saisine officielle pour avis du Conseil économique, social et environnemental régional sur les rapports suivants :

- Compte administratif 2021,
- Plan Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 pour l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation,
- Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première destination européenne du tourisme durable,
- Procédure de modification du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Les horaires de passage vous seront communiqués ultérieurement par la Direction des Assemblées.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent WAUQUIEZ



Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Lyon
1 Esplanade François Mitterrand
CS 20033 - 69269 Lyon Cedex 2
Tél. 04 26 73 40 00 Fax. 04 26 73 42 18

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Clermont-Ferrand
59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 31 65 85

auvergnerhonealpes.fr



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

▶ Michel-Louis PROST

2^{ème} vice-président délégué

Collège

1*

- FIALIP Yannick (CRA)
- LE JAOUEN Eric (MEDEF)

Collège

2*

- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- MURCIA Jean-Raymond (CGT)

Collège

3*

- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- EROME Georges (FRAPNA)
- MEZUREUX Nathalie (Universités)
- PLASSE Marie-Christine (CROS)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Déclaration des groupes

► INTERVENTION DE Bruno CABUT, au nom du Collège 1

Monsieur le Président, chers Collègues

Comme il y a quelques mois nous sommes de nouveau appelés à nous prononcer sur le SRADDET.

Étant donné qu'il s'agit aujourd'hui d'une sollicitation purement administrative, nous nous limiterons à reformuler les propos que nous avons évoqués lors de notre dernière prise de parole sur le sujet.

Nous rappelons que les contributions du CESER portant sur le SRADDET s'inscrivent dans une vision stratégique et transversale portée par les acteurs du CESER, ce document étant le véritable trait d'union d'un travail collectif dessinant les contours de notre futur pour notre Région.

Nous souhaitons souligner également que la mise en place du SRADDET est un élément clé pour, à la fois renforcer la gouvernance territoriale, mais aussi les dialogues entre les territoires tout en s'appuyant sur les réalités locales.

Aussi compte tenu des enjeux de ce schéma prescriptif, et au regard de notre légitimité de contribuer à l'évaluation des politiques publiques, nous affirmons avec force, la nécessité de formuler des avis sur le suivi de l'opérationnalité du schéma, des indicateurs mis en place, des attentes des citoyens, des rapports d'étape et bilans...

Le SRADDET est aussi le fruit d'un long processus commencé depuis plusieurs années et validé par arrêté préfectoral en avril 2020 sur lequel le CESER, s'est déjà prononcé de manière claire. Nous avons donc eu l'occasion de souligner la complexité d'un tel dispositif et de ses outils d'application :


- 4 objectifs généraux,
- 10 objectifs stratégiques,
- 62 objectifs opérationnels couvrant 11 domaines

Tout cela est régi par un fascicule de 47 règles pour la méthode d'application, agrémenté d'un volet spécifique sur les déchets. Chacun peut donc en mesurer la complexité si l'on tente l'aventure de s'y plonger un tant soit peu...

C'est pourquoi la boussole proposée par le précédent avis du CESER sur ce dossier, éminemment primordial dans ses objectifs et déterminant pour l'avenir de notre région au regard des enjeux économiques, sociaux et environnementaux de nos territoires, devra continuer de nous guider afin d'identifier les freins et les leviers d'action pour aboutir à son efficience.

On peut déjà regretter que la commission CTAP qui rassemble les décideurs en charge de la mise en place et du suivi opérationnel de ce schéma a bien du mal à se réunir, ce qui ne présage pas d'une amélioration du dialogue entre les différentes parties prenantes.

De même, s'agissant des bouleversements géopolitiques d'une part et de l'évolution de l'activité



économique d'autre part depuis sa validation, ce schéma, s'il est fondé sur un dialogue avec les acteurs des territoires et doit respecter la loi climat et résilience, la problématique de la disponibilité du foncier pour l'accueil des populations et des activités économiques devrait constituer un des thèmes forts des consultations à engager, ce dont notre collège est sans doute le seul à entrevoir l'importance.

Tout en restant conscients de la difficulté de l'exercice autour de la compréhension et de l'application du SRADDET, nous insistons fortement sur plusieurs points sur lesquels nous resterons très vigilants au titre du collège 1 :

- Une mise en place EFFECTIVE de cette boussole de l'action publique
- Une TRANSPARENCE de l'action régionale pour nos territoires
- Un DIALOGUE renforcé indispensable pour suivre l'avancement du schéma (par exemple au sein de la CTAP)
- Une nécessité de POSITIONNER CE SCHÉMA SUR LE TEMPS LONG qui dépasse la temporalité courte du politique
- Une COMMUNICATION SIMPLIFIÉE pour la compréhension et l'appropriation de tous, gage d'une mise en œuvre réussie
- Une ÉVALUATION systématique avec des indicateurs pertinents et partagés pour le suivi opérationnel
- Une COHÉRENCE avec l'ensemble des schémas associés : SRDEII, SRESRI...

Aussi, compte tenu de ce schéma qui reste complexe à cerner, mais aussi de la nécessité d'une vision d'aménagement territorial d'ampleur régionale dont l'action opérationnelle doit se décliner au plus près des territoires, nous souhaitons que l'Exécutif régional prenne toute sa part de RESPONSABILITÉ ACTIVE à la tête de la gouvernance de ce SRADDET en tant que « chef de file ».

C'est dans le cadre de cette responsabilité active que l'exécutif régional devra trouver d'une manière ou d'une autre les moyens d'un dialogue constructif avec ses interlocuteurs pour les territoires.

SIMPLIFIER, DIALOGUER, COMMUNIQUER EN TOUTE TRANSPARENCE : ces mots doivent rester ancrés sur le cadran de notre boussole car c'est tout l'enjeu de « penser global, agir local »

Le collège 1 votera l'avis.

► INTERVENTION DE Jean-Raymond MURCIA, au nom de la CGT

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le CESER est, à nouveau, sollicité sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dit le SRADDET.

Ce ne sont pas des petites modifications techniques de mises à jour mais une réorientation de politique publique visant à :

- Une autre gestion du foncier et une lutte contre l'artificialisation qu'il conviendrait d'articuler avec la relocalisation de l'industrie,
- Une stratégie régionale pour les aérodromes,
- Une prévention de la gestion des déchets.

Notre délégation s'est toujours investie pour participer aux échanges nécessaires pour faire avancer notre conception de l'aménagement du territoire dans l'intérêt des habitants de notre région.

Dans sa dernière intervention, la CGT a rappelé que le SRADDET devrait être un outil pour répondre aux enjeux sociaux, environnementaux actuels en fixant des contraintes écologiques au monde économique.

Aujourd'hui nous constatons que les conditions d'examen du Projet d'avis sur l'ouverture d'une première modification du SRADDET ne remplit pas la démarche démocratique qui lui incombe à l'examen de chaque avis.

Malgré notre visioconférence de mercredi rien ne remplace une réunion en présentiel et en amont et un examen par les conseillers de cet avis qui nous est soumis.

A la lecture de l'avis, il était prévu des séquences de travail en 2022 et 2023 pour construire les propositions de modification par l'Exécutif.

De plus, l'Etat prévoit que d'autres sujets, tel que le développement des énergies renouvelables, doivent faire l'objet de décrets « après le 1er janvier 2023 au mieux ».

Nous ne pouvons constater que nous n'avons pas été sollicités pour ce travail en amont.

C'est pour ces raisons que notre vote ne remet pas en cause l'avis du CESER. Il est en direction de l'Exécutif Régional qui nous met devant une situation d'urgence qui est contraire au fonctionnement de notre CESER.

La délégation CGT ne participera pas au vote de l'avis.

► INTERVENTION DE Marie-Christine MORAIN, au nom des groupes CFDT et UNSA

Le projet d'avis soumis au vote aujourd'hui nous interpelle quant à la méthode mise en œuvre pour y parvenir. Le conseil régional prend habitude de saisir le CESER comme si nous étions des élus régionaux, ce qui nous amène à avoir des avis en réaction alors que le travail du CESER est de construire des rapports afin d'éclairer les élus sur des thématiques. Nous nous efforçons régulièrement de répondre aux sollicitations, mais concernant le SRADDET, nous atteignons des limites qu'il n'est plus possible de tenir ! Ceci bafoue le travail de fond et génère des conditions de travail pour les agents du CESER qui ne sont pas acceptables

En effet, comment est-il possible de donner un avis sérieux quand le CESER se voit saisi par la Région 11 jours avant notre plénière et sans passer devant la commission ad'hoc.

Surprenant comme démarche alors que jusqu'à aujourd'hui rien ne laissait penser à une quelconque urgence dans l'éventualité d'une modification de ce schéma.

Ce n'est pas faute néanmoins d'en avoir parlé et d'avoir demandé l'état d'avancement lors de nos dernières réunions de commission.

Nous sommes déjà intervenus il y a 6 mois sur le sujet puis plus rien alors que nous sollicitons le Conseil régional afin de « maintenir avec tous les acteurs de la société des échanges dans le but de continuer à alimenter régulièrement les réflexions sur le champ du possible, tout en définissant ensemble les priorités » entrant dans le champ de ce schéma.

Pour les délégations CFDT et UNSA, il est donc impossible de prendre une quelconque décision sans débat contradictoire au sein de la commission 4 et nous demandons le report de cet avis à une prochaine plénière, afin que le travail de confrontation d'idées, d'avis, d'auditions, d'experts s'organise et permette de donner un avis éclairé aux responsables politiques régionaux, aux collectivités locales et aux différents représentants de l'Etat en région.

Si le CESER maintenait sa décision de mettre cet avis au vote, les groupes CFDT et UNSA n'y participeraient pas.

► INTERVENTION DE Patrick VELARD, au nom de la FSU et de Solidaires

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers,

Les organisations syndicales FSU et Solidaires soutiennent la déclaration faite par les camarades de la CGT concernant le SRADDET.

Nous dénonçons une nouvelle fois le fonctionnement à marche forcée qui cette fois-ci atteint des sommets : pas moins de 11 avis, notes et contributions. Cette situation récurrente ne fait que se dégrader et, en dépit de l'investissement sans faille des chargés d'étude, des commissions, et du travail forcené des différents collèges, cette situation porte atteinte au fonctionnement démocratique du CESER et du rôle qu'il devrait réellement tenir auprès de la région.

Les conseillers FSU et Solidaires ne participeront pas au vote de cette contribution.

► INTERVENTION D'Elisabeth RIVIERE, au nom des collèges 3 et 4

J'interviens en tant que vice-présidente en charge de l'animation des collèges 3 et 4 pour, une fois n'est pas coutume annoncer que nos collègues n'ont pas préparé d'intervention.

Plusieurs raisons telles que celles évoquées par nos collègues précédemment :

- Les délais imposés et la méthodologie nous interrogent sur la volonté d'intégrer le CESER dans une réflexion efficace ;
- Les conditions de travail sur cet avis n'ont pas permis d'aborder cette question fondamentale de SRADDET de manière efficace et les collèges 3 et 4 n'ont pas pu participer aux réunions préparatoires car comme vous le savez le Président de la Commission 2 était et est toujours en incapacité actuelle de participer aux instances et n'a pas été remplacé au sein de ce travail pourtant collégial.

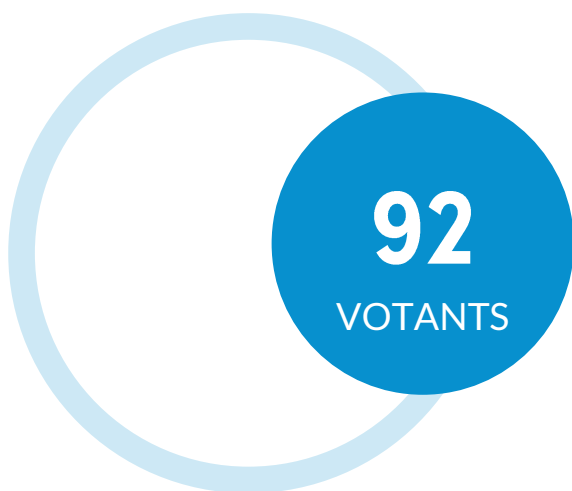
Nous regrettons que tous ces éléments aillent à l'encontre d'un travail au sein d'une assemblée apaisée.

Et nous tenons à préciser que contrairement à ce que notre collègue du collège 1 a affirmé, les collèges 3 et 4 sont et se sentent très concernés par ce schéma structurant.

Chaque membre des collèges 3 et 4 votera en son âme et conscience.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 27 juin 2022



77 ONT VOTE POUR

0 ONT VOTE CONTRE

15 SE SONT ABSTENUS

63 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain				
		BERTHE Christian				
		DUBOISSET Gilles	X			
		Non désigné				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine	X			
		VILLARD Hélène	X			
		VEYRE de SORAS Christine	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
		STOJANOVIC Sandrine	X			
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		GINESTET Fabienne	X			
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		OLEKSIK Bernadette	X			
		PEYREFITTE Carole	X			
		VIDAL Serge	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole			X	
		BLANC Dominique				
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre				
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X			
MARTEL Alain		X				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		Non désigné				
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	THEVENET Eric				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	MOYNE Emmanuel	X			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric				
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	FRANCESCHI Mylène	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick				
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique				
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa			X	
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean			X	
		ROUX Annie				X
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrick	X			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Eric				
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BLANCHARD Paul				X
		BOUVERET Lise				X
		BOUVIER Bruno				X
		CANET Fabrice				X
		DA COSTA Rosa				
		FATIGA Antoine				X
		FAURE Philippe				X
		GELDHOF Nathalie				X
		GUICHARD Karine				X
		MARGERIT Laurence				X
		MURCIA Jean-Raymond				X
		NATON Agnès				X
		PELLORCE Pascal				X
		PUTOUX Laurent				X
		RODRIGUEZ Vincent				X
		SALA Chantal				X
		Non désigné				
		Non désigné				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean				X
		BAULAND Gisèle				X
		BEAUJOU Victoire				X
		BOLF Edith				X
		GUILHOT Jean-Marc				X
		JUYAUX-BLIN Christian				X
		LAMOTTE Bruno				X
		LE GAC Elisabeth				X
		LOZAT Jean-Luc				X
		MAITRE Eric				X
MORAIN Marie-Christine					X	
MORISSE François						
NINNI Agnès					X	
ROBERTO Sansoro					X	
SAILLANT Elisabeth				X		
SCHMITT Isabelle				X		

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick				X
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric	X			
		DELAUME Colette	X			
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle	X			
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle	X			
		SAMOUTH Pascal	X			
		SEGAULT Hélène	X			
		TEMUR Hélène	X			
		VINCIGUERRA Pio	X			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François				X
		LAURENT Bernard				X
		VERNET Sandrine				X
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie				
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno				X
		HAMELIN Catherine				X
		MUSSET Sophie				X
		MYC Michel				X
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna				X
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise				X
		VELARD Patrick				X
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SCHULER Catherine				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henri				
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe				X
	Accord entre le CREAI Auvergne et le CREAI Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias			X	
		MEZUREUX Nathalie			X	
		PIGEON Florent				
		Non désigné				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie				X
		GALLO Anaïck			X	
		SAGOT Fabrice			X	
		TORDJEMAN Zihar	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	VARICHON Béatrice	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie				X
		MONNET Alexis				X
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BIN-HENG Maryvonne				X
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	IMBERT Mélanie				X
		BELLOUCHE Larbi				
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine			X	
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi				X
		VIGNAT Josette				X
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert				
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne				
		VIARD Marcel				X
	Conservateurs et professeurs de musées et Fondation du Patrimoine	JACOMY Bruno			X	
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine				X
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard				
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian				X
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques				
		CANALES Marion				X
		GRATALOUP Sylvain	X			
		PATAT Salomé				
		VENEL Anne-Laure				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick			X	

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth			X	
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie			X	
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël				X
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien	X			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc				X
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas				X
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges				X
		RESCHE-RIGON Frédérique				X
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc				X
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth				X
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie				X
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie				X
		GUIEAU Willy			X	
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon			X	
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel			X	
		MARGUIN Christophe				

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargé d'études

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

AVIS

Conformément à ses obligations légales, le CESER est appelé à se prononcer sur la démarche pour modifier le SRADDET de façon en particulier à intégrer les dernières évolutions législatives et réglementaires.

Très attaché à ce document à caractère prescriptif, à considérer comme une boussole pour l'action publique, le CESER appelle à la cohérence notamment en matière de gestion raisonnée du foncier.

Il souhaite que les collectivités territoriales fassent vivre ce dossier, entre autres problématiques, dans l'instance de concertation qu'est la conférence territoriale de l'action publique.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES : SRADDET | ACTION PUBLIQUE | FONCIER | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123rf

ceser.auvergnerrhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20